

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 20 juin 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
14 juin 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 20 juin à 18h00, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du foyer de Plaissan, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise – M. JOVER Jean Marcel – M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. MATEU Gabriel - M. BRENGUES Jean - M. ASENSI Raphaël – M. NOUGAREDE Elie – Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel – M. GASTAN François – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. AGOSTINI Jean André - Mme FOURNEL Michèle - M. ROQUAIN Jean Michel – M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - M. LAURIAK Gérard

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice – Mme BARRAL Hélène - M. CARCELLER Claude - M. SANCHEZ Norbert – M. BELLOC Jean Paul - M. DELFAU Gérard - M. GHIBAUT Jean-Pierre

Monsieur Jean BRENGUES est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**71-2005**

**Travaux d'aménagement du parc d'activités « Domaine de Trois Fontaines » :  
avenant n°1**

Monsieur Raphaël ASENSI, rapporteur, explique que la Communauté a décidé par délibération du 13 septembre 2004 de procéder au lancement de la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réalisation du parc d'activités « domaine de Trois Fontaines » sur la commune du Pouget.

La procédure retenue pour l'attribution des travaux était l'appel d'offres ouvert.

Le marché a été notifié pour le lot n°1 Voirie Réseaux humides au groupement Cregut-TPSM-Baldare le 04/03/05.

Lors de l'instruction du permis de lotir, un avis défavorable du SDIS a été émis quant aux capacités du réseau d'eau de la commune du Pouget pour permettre l'alimentation simultanée de trois poteaux incendie pendant deux heures en cas de sinistre. Après vérification avec le bureau d'études de la commune, les pression et débit sur le réseau se sont révélées effectivement insuffisantes et ont nécessité l'incorporation dans le projet d'une réserve incendie de 120m<sup>3</sup>.

Ces éléments n'étaient pas connus au moment de l'appel d'offres, celui-ci ayant été lancé au moment du dépôt du permis de lotir.

Le contenu de l'avenant met en conformité le projet avec les prescriptions du SDIS dans le cadre de l'instruction du permis de lotir et intègre un nouveau chapitre de prix au bordereau de prix unitaires du lot 1 Voirie Réseaux divers, intitulé 4.16 Réservoirs incendie.

N° de prix	Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Montant total HT
4.9	Poteau incendie	U	1	1 450,00	1 450,00
4.5.1	AEP PEHD 102/125	ml	-270	19,90	- 5 373,00
4.15	AEP fonte 150	ml	270	42,00	11 340,00
4.16	Réservoirs incendie				
4.16.1	Réservoir 2x60m <sup>3</sup>	F	1	57 890,00	57 890,00
4.16.2	Plateforme+signalisation	F	1	4 200,00	4 220,00
Total avenant n° 1 HT					69 527,00
Total avenant n°1 TTC					83 154,29

Montant initial du marché HT	1 161 004,45
Nouveau montant du marché HT	1 230 531,45
Nouveau montant du marché TTC	1 471 715,61

Aucune autre disposition du contrat n'est modifiée. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à cet avenant.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur cet avenant au marché du groupement d'entreprises CREGUT – TPSM – BALDARE
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire

Fait à Gignac, le 22 juin 2005

Le Président

Louis Villaret